

Réunion ordinaire du jeudi 23 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre 2021, à 21h, le Conseil Municipal, convoqué exceptionnellement le 21/09/2021, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

*Etaient présents* : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, GUILLORY Laurence, CLAVERIE Florianne, SOLANA-LASSALLE Maryline, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, MARTIRENE Sylvain, DROUART Sandrine et MARSEILHAN Maurice.

*Conseillers excusés*, M Cédric ZANARDO, pouvoir à M René PETIT

M. Philippe BIAUTE, pouvoir à Mme Florianne CLAVERIE

Mme Marjorie CARRARO, pouvoir à M. Guy LAPEYRE

*Conseillers absents* : aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme Pascale RIVIERE.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15 voix

Mme RIVIERE est désignée.

Ordre du jour :

- ❖ M. le Maire explique que ce conseil a été convoqué selon une procédure exceptionnelle avec un délai d'un seul un jour franc. Avant de pouvoir examiner le point à l'ordre du jour, il est nécessaire que le Conseil municipal se positionne pour accepter ou refuser le caractère d'urgence de la délibération inscrite à l'ordre du jour.  
Vote pour accepter le caractère d'urgence : 15 voix pour

- ❖ Délibérations :

M. le Maire expose qu'il s'agit du recrutement d'une personne au titre des emplois aidés : contrat unique d'insertion. Ce contrat, s'il est accepté, permettrait de recruter dès le 01 octobre une personne pour 30 heures hebdomadaire. Cet emploi permettrait de renforcer l'équipe des employés communaux chargés de travailler sur l'entretien des rues, des espaces verts et des bâtiments publics.

Ce recrutement pour 9 mois doit permettre aussi à la personne recrutée de faire des formations et fait bénéficier la commune d'un remboursement à hauteur de 80% du coût salarial.

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer ce contrat, à recruter une personne remplissant les conditions et à signer tous les documents liés à la mise en place de ce contrat.

Vote pour : 15 voix

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 21h13.